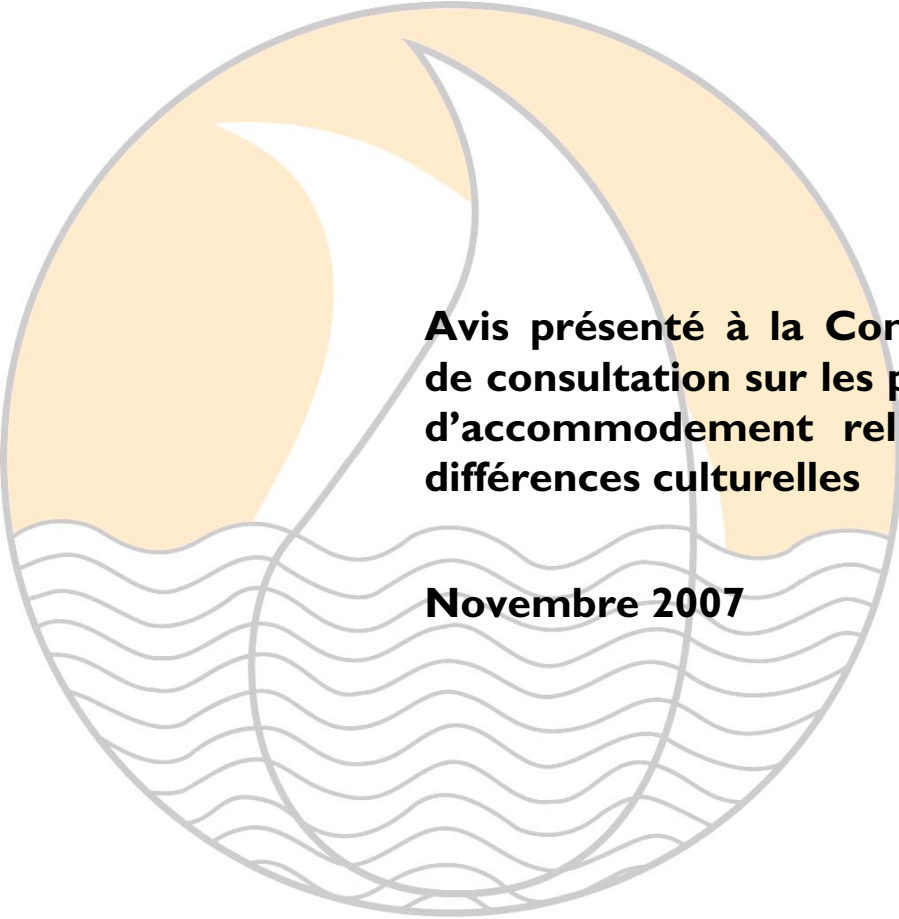




Association des retraitées  
et retraités de l'enseignement  
du Québec (CSQ)



**Avis présenté à la Commission  
de consultation sur les pratiques  
d'accommodement reliées aux  
différences culturelles**

**Novembre 2007**

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) est la plus importante association québécoise de personnes retraitées du secteur public. Elle regroupe en effet plus de 50 000 membres provenant des milieux de l'éducation, du loisir, de la culture, des communications, de la santé et des services sociaux, des services de garde ainsi que de la fonction publique. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Coordonnées : Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.-CSQ)  
320, rue St-Joseph Bureau 100  
Québec QC G1K 9E7  
1-800-663-2408  
[www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net)

Responsable politique : Mariette Gélinas, présidente A.R.E.Q.

Rédaction : Christiane Brinck, conseillère A.R.E.Q.

Édition : Martine Faguy, secrétaire A.R.E.Q.

Révision : Margot Bouchard, coordonnatrice A.R.E.Q.

Cote du document : DI1850-4



Association des retraitées  
et retraités de l'enseignement  
du Québec (CSQ)

## Résumé du contenu

Le présent avis soumet une brève réflexion sur le dossier des accommodements raisonnables. En préambule, vous trouverez la présentation de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q. – CSQ). On y aborde ensuite les éléments suivants :

### **1. Pourquoi une intervention de l'A.R.E.Q. ?**

- L'A.R.E.Q. se sent interpellée
- Accommodements ou ajustements ?
- Nous y étions

### **2. Pouvons-nous parler de culture québécoise ?**

- Y a-t-il une culture québécoise ?
- La protection de la langue française
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La séparation de l'État et de la religion

### **3. Nous ne sommes pas nostalgiques**

- Nous nous souvenons
- Une nécessaire actualisation de l'identité québécoise

# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	5
<b>I. Pourquoi une intervention de l’A.R.E.Q.</b> .....	5
L’A.R.E.Q. se sent interpellée .....	5
Accommodements ou ajustements ? .....	6
Nous y étions .....	7
<b>2. Pouvons-nous parler de culture québécoise ?</b> .....	8
Y a-t-il une culture québécoise ? .....	8
La protection de la langue française .....	8
L’égalité entre les femmes et les hommes .....	9
La séparation de l’État et de la religion .....	10
<b>3. Nous ne sommes pas nostalgiques</b> .....	11
Nous nous souvenons .....	11
Une nécessaire actualisation de l’identité québécoise.....	11

## **Préambule**

L'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec représente 50 791 membres<sup>1</sup> (41 339 provenant de l'enseignement) dont l'âge varie de 50 à 104 ans, et plus des deux tiers sont des femmes.

L'A.R.E.Q. a été fondée en 1961 par madame Laure Gaudreault, enseignante. Son principal objectif était de rehausser le revenu du personnel enseignant retraité qui vivait alors une extrême pauvreté. L'Association a évolué et sa mission s'est beaucoup élargie depuis. La présidente actuelle est madame Mariette Gélinas.

L'Association œuvre essentiellement au Québec. Sa structure provinciale, régionale et sectorielle lui permet d'être présente dans toutes les régions et municipalités. Elle regroupe, sur une base volontaire, des personnes retraitées de la Centrale des syndicats du Québec et de ses syndicats affiliés. Au sein de l'A.R.E.Q., on compte dix régions regroupant 93 secteurs qui se sont dotés de nombreux comités (condition des femmes, condition des hommes, environnement, action sociopolitique, communications, assurances, retraite). C'est une force organisationnelle dynamique qui rayonne dans l'ensemble du Québec.

L'A.R.E.Q. accueille des personnes issues de diverses catégories de personnel. L'expérience de travail de ses membres a placé l'Association au cœur des problèmes, des besoins et des aspirations des citoyennes et citoyens du Québec.

Nous sommes affiliés à la Centrale des Syndicats du Québec et nous appuyons totalement le mémoire que le Centrale a préparé pour cette Commission, toutefois, nous désirons ajouter notre point de vue de retraitées et retraités et vous faire part de nos réflexions.

### **I. Pourquoi une intervention de l'A.R.E.Q.**

#### **L'A.R.E.Q. se sent interpellée**

L'expérience de travail de ses membres a placé l'Association au cœur des problèmes, des besoins et des aspirations des citoyennes et des citoyens du Québec et leur contribution à la société québécoise se poursuit. Leur action citoyenne ne

---

<sup>1</sup> Chiffre datant du 30 septembre 2007.

prend pas de retraite. Les résultats d'une récente enquête<sup>2</sup> parmi nos membres révèlent qu'une personne sur deux pratique un engagement social bénévole.

En extrapolant les résultats obtenus, ce sont donc plus de 25 000 de nos personnes retraitées qui donnent du temps et des énergies dans leur collectivité que ce soit par leur implication dans des organismes d'entraide, à vocation spirituelle ou religieuse ou pour d'autres types d'organismes relativement près des champs d'intérêt des secteurs d'emploi occupés durant leur vie active : santé, éducation, sport, culture. D'autres personnes encore s'investissent plutôt dans des organismes essentiellement à caractère « politique ».

Ces quelques indicateurs témoignent de la grande contribution collective de leurs engagements : soutien à la famille, aide d'un proche en perte d'autonomie, engagement social bénévole, participation citoyenne.

Dans l'énoncé de sa mission, l'A.R.E.Q. reconnaît, d'entrée de jeu, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les mandats qu'elle se donne sont de :

- promouvoir et défendre les droits et les intérêts économiques, sociaux et culturels des membres;
- s'engager prioritairement à exiger le droit de vieillir dans la sécurité et dans la dignité;
- contribuer à la promotion et au respect des droits des femmes et des hommes retraités;
- participer à la réalisation d'une société plus égalitaire et plus démocratique.

Notre Association adhère aussi pleinement aux valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et revendique pour toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix.

Nous nous sentons donc appelés à contribuer au présent débat et nous souhaitons faire connaître notre position qui, nous l'espérons, reflète la sagesse et les expériences vécues des aînés.

### **Accommodements ou ajustements ?**

Il nous semble que la « crise » ayant mené à la création de cette Commission ait été grandement montée en épingle par les médias. Par contre, à voir le succès des

---

<sup>2</sup> En 2007, l'A.R.E.Q. a mené une enquête auprès de ses membres dont les principaux thèmes étaient l'appréciation de la revue *Quoi de neuf ?*, la situation de personne proche aidante et l'engagement social bénévole.

audiences où se bousculent les gens qui écoutent et ceux qui s'expriment, nous croyons que les Québécoises et les Québécois avaient un urgent besoin de se faire entendre sur le sujet.

Bien que le point de départ de la Commission soit le débat autour des « Accommodements raisonnables », nous voulons dire d'entrée de jeu que nous ne parlerons pas des accommodements raisonnables applicables dans des cas de discrimination parce que nous comprenons bien toute la notion telle que définie par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Nous ne remettons généralement pas en cause ces principes sauf pour les accommodements pour des motifs religieux, lesquels suscitent des débats dans la société québécoise car présentés comme des facteurs d'inclusion à la société, ils risquent à moyen et long terme de favoriser la création de communautés qui se côtoient dans l'espace public sans jamais se rencontrer.

Comme la majorité des Québécoises et Québécois, nous nous sommes sentis interpellés devant la succession « d'ajustements » ou « d'arrangements », plus souvent individuels que collectifs, qui ont défrayé les manchettes durant la dernière année. La situation nous a fait craindre un recul des droits collectifs devant certains droits individuels et a laissé émerger une menace aux acquis des femmes et au principe d'égalité entre les sexes.

Il est à craindre que, faute de balises claires fixées par le gouvernement, les institutions publiques comme privées acceptent de façon malhabile des « arrangements » qui risquent de faire boule de neige, créant des tensions là où elles souhaitaient en fait favoriser le bon voisinage.

## **Nous y étions**

Nous sommes de celles et de ceux qui ont mené de chaudes luttes et affiché des résistances pour faire changer les choses afin de bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain. Tout en reconnaissant le travail colossal de l'Église et des communautés religieuses qui ont largement contribué à l'édification de nos services publics en particulier en santé et en éducation, nous avons été partie prenante aux actions qui ont mené à la laïcisation de notre société civile. La Révolution tranquille, nous en étions.

Nous, retraitées et retraités, sommes porteurs de la mémoire des luttes, des gains, des acquis et des valeurs de durée et de continuité. Nous connaissons tout le chemin parcouru ainsi que les nombreux obstacles qu'il a fallu franchir pour construire le Québec d'aujourd'hui. Nous ne pouvons pas demeurer muets. Nous

faisons confiance à nos enfants et à nos petits-enfants pour continuer de tricoter un Québec où il fait bon vivre non seulement pour nous, mais aussi pour les nouvelles et nouveaux venus.

## **2. Pouvons-nous parler de culture québécoise ?**

### **Y a-t-il une culture québécoise ?**

Même si elle n'est définie nulle part et qu'elle n'a fait l'objet ni de consensus, ni de débat public, nous affirmons que le Québec possède bel et bien une culture propre. Nous croyons que nous pouvons, à l'instar de beaucoup d'autres intervenants dans ce débat, reconnaître la spécificité de notre société en matière de langue, de séparation entre l'État et la religion et d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

### **La protection de la langue française**

Nous nous souvenons de l'époque où il fallait parler anglais pour occuper un poste cadre dans les entreprises. Nous nous souvenons des difficultés pour se faire servir en langue française dans les commerces. Nous nous souvenons des biens de consommation avec des instructions unilingues anglaises. Vous rappelez-vous de « **Speak White** » ? C'était une injure souvent utilisée par les Canadiens anglophones envers les Canadiens français quand ceux-ci utilisaient leur langue en public.

Nous célébrons cette année les 30 ans de la politique linguistique québécoise, laquelle laisse loin derrière nous ces mauvais souvenirs. Voilà une belle victoire dont nous pouvons être fiers. Elle établit une caractéristique claire et incontestable de notre culture collective. Cependant, nos acquis sont encore fragiles et nous devons inviter nos dirigeantes et dirigeants à faire preuve de vigilance.

Comme le français est notre langue officielle, comme nous souhaitons accueillir les nouvelles et les nouveaux arrivants, il faudrait s'assurer de fournir à toutes ces personnes les moyens de s'approprier la langue française de manière à participer le plus activement possible à la vie collective, tant au niveau communautaire que professionnel.



## L'égalité entre les femmes et les hommes

Les dites demandes d'accommodements ou d'ajustements, tout comme les revendications des intégristes religieux, ne sont pas d'ordre à nous sécuriser quand à l'accession des femmes immigrantes à une pleine égalité de droits et de faits; qu'il suffise de rappeler ici les projets de tribunaux religieux ou même les demandes de décriminalisation de la polygamie ailleurs au Canada.

Non seulement devons-nous être toutes et tous alertes devant ces menaces, mais le Canada s'est engagé bien plus avant en signant, en 1981, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont l'un des articles l'oblige à : « *Prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes* ». <sup>3</sup>

Nous en sommes encore à revendiquer la mise en place et l'application de politiques et mesures spécifiques visant à lutter efficacement contre toutes les violations du droit des femmes à la vie, à l'intégrité physique (à tous les âges), à la liberté de circulation dans la sécurité et au libre choix du partenaire. Les acquis en matière de droits des femmes sont précaires et des contraintes à l'exercice de cette égalité peuvent surgir. Certaines libertés, notamment mais pas exclusivement liées à la liberté de religion, peuvent constituer des entraves à l'exercice de l'égalité entre les hommes et les femmes. À ce titre, contrairement aux messages véhiculés par les médias, toutes les religions sont concernées et pas seulement l'Islam et le Judaïsme. Personne ne contestera que l'Église catholique ne reconnaisse pas non plus aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes.

Nous nous réjouissons aussi de voir et d'entendre autant de Québécoises et de Québécois venir devant vous affirmer haut et fort la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'une des valeurs fondamentales du Québec. Nous y voyons une preuve que les mentalités ont bel et bien évolué. Nous jugeons primordiale la reconnaissance de cette égalité de droits. Nous invitons toutes les instances décisionnelles de notre société à mettre l'épaule à la roue afin que nous puissions le plus rapidement possible constater cette égalité aussi dans les faits. Mentionnons l'équité salariale qui n'est pas encore le fait de toutes les travailleuses. Signalons aussi la parité en politique où la nomination d'un nombre égal

---

<sup>3</sup> Extrait de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, provenant du site internet du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme ; [www.ohchr.org/french/law/cedaw.htm](http://www.ohchr.org/french/law/cedaw.htm)

de femmes et d'hommes à titre de ministres est digne de mention mais où les femmes ont toujours autant de difficultés à faire leur place dans les partis politiques et dans les campagnes électorales.

Nous portons de plus une préoccupation particulière : les spécialistes nous disent que « Les vieux sont des vieilles ». En effet, les personnes âgées du Québec sont surtout des femmes. Les femmes vivent plus vieilles et vivent plus souvent seules. Elles sont aussi plus pauvres.

## **La séparation de l'État et de la religion**

A notre avis, une autre des valeurs affirmant la spécificité culturelle de notre société est la laïcisation de notre État. La séparation de la sphère publique et de la sphère privée en matière de religion est nécessaire afin d'échapper à la menace de l'intégrisme religieux. L'État doit exercer son pouvoir législatif. Ce ne sont ni les juristes, ni les chefs religieux qui doivent déterminer les règles de la vie commune et de l'espace public dans notre société.

Nous sommes inquiets de l'impact des réponses fournies à ces demandes qui risquent de ramener la religion comme élément structurant de la vie publique. Nous ne voulons pas d'une reconfessionnalisation de l'espace public. Nous reconnaissons que les balises ne sont pas encore clairement définies et que la réflexion devra se poursuivre si « on ne veut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ». D'anciens symboles chrétiens sont, à notre avis, devenus des symboles culturels et il ne faudrait pas pousser le ridicule jusqu'à se demander s'il ne faudra pas enlever la croix sur le Mont-Royal ou annuler les congés fériés coïncidant avec d'anciennes fêtes religieuses comme Noël ou l'Action de Grâce.

Nous avons vécu dans un État assujéti à l'autorité religieuse et nous n'avons pas le goût de revenir en arrière. Tout en reconnaissant l'œuvre de toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont contribué, bien souvent à coup de privations et de sacrifices, à l'édification de notre société et de la plupart des services collectifs, nous croyons que le Québec doit établir une séparation la plus nette possible entre l'État et les religions. Nous croyons que c'est aussi une avenue nécessaire pour une réelle intégration de toutes les Québécoises et de tous les Québécois quelles que soient leurs croyances et leurs pratiques religieuses.

La laïcisation de nos institutions est à compléter dans plusieurs domaines, nous voilà bien forcés de reconnaître que les messages du gouvernement ne sont pas toujours cohérents alors que l'État subventionne encore les écoles confessionnelles privées, facilitant ainsi l'exclusion et la non-insertion dans la culture publique commune.

Nous considérons d'ailleurs que l'école doit demeurer une institution collective où l'on développe les valeurs communes et initie à la démocratie. L'apprentissage religieux doit relever uniquement des parents et de la communauté religieuse concernée, donc se faire dans le noyau privé.

### **3. Nous ne sommes pas nostalgiques**

#### **Nous nous souvenons**

Toutes ces discussions ont peut-être réveillé des souvenirs que l'on croyait rangés, oubliés ou endormis. Nous nous sommes souvenus du temps où :

- les femmes devaient avoir la tête couverte ou voilée pour entrer à l'église;
- le curé semonçait les femmes qui «espaçaient» les grossesses ;
- il était interdit de manger de la viande le vendredi (a-t-on jamais su pourquoi ?);
- il fallait croire et ne pas poser de questions;
- les garçons et les filles ne pouvaient pas fréquenter la même école;
- la mère ne pouvait faire opérer un enfant malade sans la signature du père;
- il était mal vu qu'une femme porte un pantalon, etc.

Nous ne sommes ni passéistes, ni conservateurs, nous connaissons notre histoire, nous savons le prix payé pour construire une société où il fait bon vivre. Nous reconnaissons l'apport des autres cultures dans la définition de notre identité collective, ne sommes-nous pas toutes et tous descendants d'arrivants de plus ou moins longue date ?

#### **Une nécessaire actualisation de l'identité québécoise**

Nous reconnaissons la nécessité d'une actualisation du concept de notre identité québécoise tenant compte de la diversité culturelle relativement récente de notre société. Faut-il modifier la Charte des droits de la personne ? Faut-il revendiquer une constitution québécoise ? Nous considérons que ces questions méritent au moins d'être posées. Nous réclamons une démarche collective de réflexion et de débat public élargi visant à définir notre identité collective orientée vers une société plus égalitaire, plus démocratique.

*«Il vaut mieux débattre d'une question sans la régler que de la régler sans en avoir débattu.»  
Joseph Joubert, Pensées, essais et maximes*

Plusieurs sujets devraient être étudiés : quelle est la différence entre un droit et une liberté ? La protection des droits individuels peut-elle se faire au détriment des droits collectifs ? Souhaitons-nous une société plutôt multiculturelle ou plutôt interculturelle ? En d'autres mots, devons-nous viser à faciliter la cohabitation de plusieurs cultures ou rechercher un modèle d'intégration qui vise à bâtir une culture commune ?